



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Audition des intéressées et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 216 – Loi concernant la vente d'un immeuble situé sur le rang Bois-Franc Ouest à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2015

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1799-20151201

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 1 ^{ER} DÉCEMBRE 2015	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	1
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	2

Séance du mardi 1^{er} décembre 2015

Mandat : Audition des intéressées et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 216 – Loi concernant la vente d'un immeuble situé sur le rang Bois-Franc Ouest à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun (Ordre de l'Assemblée le 24 novembre 2015)

Membres présents :

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger), présidente

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Bourgeois (Abitibi-Est) en remplacement de M. Proulx (Jean-Talon)

M. Fortin (Sherbrooke)

M. Iracà (Papineau)

M. Lelièvre (Gaspé) en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)

M. Morin (Côte-du Sud), député ayant présenté le projet de loi

M^{me} Samson (Iberville)

Intéressées :

M^{me} Colette Castonguay et M^e Hélène Daigle

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 03, M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Morin (Côte-du-Sud), M. Blais (Charlesbourg), M. Lelièvre (Gaspé) et M^{me} Samson (Iberville) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend M^{me} Colette Castonguay et M^e Hélène Daigle.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Articles 1 à 3 : Les articles 1 à 3 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Samson (Iberville), M. Lelièvre (Gaspé), M. Blais (Charlesbourg) et M. Morin (Côte-du-Sud) font des remarques finales.

À 11 h 18, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Maxime Perreault

Filomena Rotiroti

MP/mcm

Québec, le 1^{er} décembre 2015